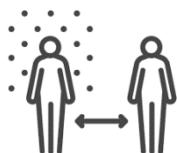


## AVIS IMPORTANT AUX NOUVEAUX ENTRANTS



### **MODALITES TEMPORAIRES RELATIVES A VOTRE ENTREE, SUITE A LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS JUSQU'À NOUVEL ORDRE**

Madame, Monsieur,

Si Le Foyer Namurois vous a attribué un logement et que vous l'avez accepté, nous tenons à vous rassurer :

- Les attributions restent effectives et le logement prévu vous est réservé ;
- Vu les mesures de confinement imposées, nous souhaitons reporter les admissions du mois d'avril et du mois de mai ;
- Dès qu'une date d'entrée pourra être définie, nous vous recontacterons personnellement ;
- Pour nous faciliter ce travail, merci de vous assurer que nous possédons bien vos coordonnées téléphoniques.

Pour l'heure, le Gouvernement a demandé aux propriétaires de faire preuve de «souplesse» avec les locataires.

Si vous aviez donné votre renon, commencez, d'ores et déjà, à vous entretenir avec votre propriétaire pour définir, à l'amiable, une autre date de départ du logement. Vous devez bien entendu continuer à payer votre loyer et ce, jusqu'à votre départ du logement que vous occupez. Si vous avez des impératifs, n'hésitez pas à nous revenir.

Pour ce qui est de la caution, elle devra comme le prévoit le règlement, être versée 10 à 15 jours avant l'entrée effective.

Nous sommes sincèrement navrés de ces désagréments.

Courage à tous !

*Le Directeur gérant  
Thomas Thael*